

CR réunion avec Klésia le 16 octobre 2024

Pour l'AACC : Jean-Jacques Poriel, Stéphane Pette, Claire Besson

Pour Klesia : Fabrice Le Moignic, délégué commercial, Boune Sanamane, son assistante

Fabrice LE MOIGNIC et Boune SANAMANE sont basés à Saint-Ouen, dans les locaux de l'alliance Klesia-Generali

Pour la gestion des dossiers, Pélagie NSONSANI est toujours notre interlocutrice, elle est basée rue de Charonne à Paris, puis Montreuil en 2025.

Les remboursements de Klesia sont effectués par PlanSanté.

Il n'y a plus de représentants du Crédit Coopératif au CA de KlesiaMut, mais Dominique Balle et Jean-Jacques Poriel en auront toujours les CR, car ils restent délégués, et pourront les transférer à Stéphane au fil de l'eau.

Notre contrat couvre 366 assurés + 141 conjoints : l'extraction de la base 2024 nous sera transmise début 2025

Eléments sur le 100 % Santé :

La réforme date de 2020, elle concerne l'optique, le dentaire, l'audition ; les professionnels de santé doivent présenter obligatoirement 2 devis : 1 100 % et 1 hors 100 %.

100% = remboursement à 100 % mais avec des prix limites de ventes.

Pour l'optique, il est conseillé d'aller dans le réseau Carte Blanche.

Pour le dentaire, selon les catégories d'interventions, le 100 % peut ne concerner que les dents visibles.

Pour la médecine de ville et l'hospitalisation, les médecins conventionnés pratiquant les dépassements d'horaire sont invités à adhérer à l'OPTAM (option pratiques tarifaires maîtrisées).

Spécifiquement sur notre contrat : le ratio Sinistres /Primes est meilleur en 2023 qu'en 2022 (2022 avait été impacté par des reports de soins post-covid) , il en est de même pour l'estimé 2024.

Notre contrat est équilibré : **pas de hausse de cotisations en 2025.**